



Municipalité de Saint-Éloi

*280, rue Principale Ouest
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0
Tél. : (418) 898-2734*

*Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca
Site web: <http://www.municipalite-st-eloi.com>*

PERSONNEL

Annie Roussel, Directrice générale

Denis Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement: denis.roy@mrcdesbasques.com

Michelle Nadeau, Technicienne en loisirs partagés : michelle.nadeau@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL

Yvan Pettigrew, Maire



Mme Guylaine Lavoie, conseillère	siège 1	Mme Brenda Bélanger, conseillère	siège 4
M. Jonathan Rioux, conseiller	siège 2	M. Samuel Sirois, conseiller	siège 5
M. François Potvin, conseiller	siège 3	M. Alexandre Côté, conseiller , pro-maire	siège 6

SOMMAIRE

Séance du 2 mars 2026	2-3-4
AGA Comité de développement	5
Aide-mémoire	6
Vos activités	7
Informations	8-9
Concours de dessin	10

**Date de la prochaine séance du conseil
municipal**

Mardi 7 avril 2026 19 h 30

Bienvenue à tous !

Heure d'ouverture du Bureau Municipal



Lundi au mercredi
9 h 00 à 11 h 30
13 h 00 à 17 h 00
Jeudi sur rendez-vous
Vendredi, fermé



SÉANCE DU 2 MARS 2026

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Monsieur Serge Desjardins de la Firme Mallette présente et fait la lecture du rapport financier de la municipalité de Saint-Éloi pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

ÉTAT DES RECETTES :	1 376 540
ÉTAT DES DÉPENSES :	1 463 306
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE :	(86 766)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCT., APRÈS CONCILIATION :	66 319
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 1 ^{er} JANVIER 2025:	467 628
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025:	496 210

La municipalité de Saint-Éloi accepte le rapport financier tel que présenté par la firme Mallette.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / REDDITION DE COMPTES 2025

Attendu que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 200 525\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la présente résolution identifie les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi a investi \$124 717 en dépenses autres que pour l'entretien de la chaussée en hiver et \$325 544 en dépenses relatives à l'entretien de la chaussée en hiver pour un total de \$450 261 ;

Attendu que notre vérificateur externe soit Mallette S.E.N.C.R.L de Trois-Pistoles a présenté les dépenses dans son rapport financier ;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

DÉMISSION DGA

ATTENDU QUE Madame Sophie Sirois a remis sa démission au poste de DGA de la municipalité de Saint-Éloi ;

ATTENDU QU'elle quittera ses fonctions le 12 mars 2026 tel que stipule son contrat, elle respecte ses 2 semaines de préavis ;

POUR CES MOTIFS : le conseil prend acte de la démission de Madame Sophie Sirois autorise la directrice générale Madame Annie Roussel à publier une offre d'emploi pour un poste d'adjoint(e) de soutien au greffe et à l'accueil.

C.R.S.B.P. DU BAS-ST-LAURENT / COTISATION ANNUELLE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi paye la cotisation annuelle et la licence symphony 2026-2027 (1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027) au montant de \$2259.57 incluant les taxes au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La Directrice générale dépose le rapport annuel sur l'application de la charte de la langue française.

En vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'administration, la municipalité de Saint-Éloi est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet:

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé (nécessaire) : 0
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable (un atout) : 0
3. Effectif total de l'organisme municipal à la date de fin d'année financière : 2

COMITÉ CONCERNANT LE RÈGLEMENT #283 SUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le #283*. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants : Messieurs les conseillers Jonathan Rioux, Alexandre Côté et Samuel Sirois, comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal.

DE NOMMER Monsieur François Potvin membre substitut pour remplacer l'un des trois membres lorsque celui-ci ne peut assister à une séance du comité.

DE DÉSIGNER l'inspecteur en bâtiment et en environnement étant en charge de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le #283*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et la Directrice générale d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

CONTRAT OUVRIER MUNICIPAL

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Éric Boisvert en tant qu'ouvrier municipal pour la municipalité de Saint-Éloi, qu'un contrat de travail définissant les conditions d'embauche, les tâches, les fonctions ainsi que de la formation soit préparé prochainement et que Monsieur le maire Yvan Pettigrew et Madame Annie Roussel Directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi.

DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028 CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE

Une résolution a été adoptée afin que le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local.

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la FQM / UMQ / Députés et MRC ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

DEMANDE DE FINANCEMENT- ENSEMBLE VOCAL SYNERGIE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 50.00\$ à l'Ensemble Vocal Synergie comme partenaire Bronze pour les concerts printaniers.

RÉSOLUTION D'APPUIE DANS LE CADRE DU PAFIRSPA

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Éloi appuie le projet de la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi pour l'aménagement d'un terrain multisports afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air et s'engage à conclure une entente de service avec la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi pour l'aménagement d'un terrain multisports afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

ESTIMATION RUE DES CHAMPS – PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à un projet d'assainissement des eaux usées sur la rue des Champs ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une estimation sommaire des coûts afin d'évaluer l'ampleur financière du projet et de planifier les démarches subséquentes ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mandater une firme spécialisée en ingénierie pour réaliser cette estimation ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate la FQM, département de l'ingénierie, afin de procéder à l'estimation préliminaire des coûts relatifs au projet d'assainissement des eaux usées de la rue des Champs ;

QUE cette estimation inclue notamment les travaux de conception, d'excavation, d'installation des conduites, de raccordement, de réfection de la chaussée en gravier ainsi que tous les frais professionnels et contingences applicables ;

QUE les honoraires professionnels soient imputés au poste budgétaire prévu à cet effet.

ET QUE la Directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION POUR AFFECTER LES INTÉRÊTS AU SERVICE DE LA DETTE À LONG TERME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'intérêts accumulés pour les exercices financiers 2024 et 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter ces sommes au service de la dette à long terme afin d'en assurer le remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'affectation d'un montant de **11 088,34\$**, provenant des intérêts des exercices financiers 2024 et 2025, au service de la dette à long terme.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ÉLOI

Mardi 7 avril 2026 à 20h30
Salle Adélar-Godbout

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière AGA (5 mai 2025)
5. Bilan financier 2025
6. Élection des administrateurs
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Le développement et la vitalité de Saint-Éloi vous tiennent à cœur?

Vous avez envie de vous impliquer pour développer de nouveaux projets?

Bienvenue à tous !



OFFRE D'EMPLOI / ADJOINT(E) DE SOUTIEN AU GREFFE ET À L'ACCUEIL

Envie de contribuer activement à la Municipalité de Saint-Éloi?

Nous sommes à la recherche d'un(e) adjoint(e) de soutien au greffe et à l'accueil!

Un poste clé, parfait pour un(e) passionné(e) de gestion ayant de bonnes aptitudes relationnelles.

Poste permanent, minimum 14hrs/semaine, horaire flexible, possibilité d'avancement.

Pour postuler, envoyer votre CV avec une lettre de présentation à st-eloi@st-eloi.qc.ca

Joignez-vous à une équipe qui travaille avec cœur au service de sa communauté!

Promotion du service Embarque Bas Saint-Laurent

Tu as besoin d'un transport pour te rendre à destination?

Tu veux prendre des passagers? Embarque Bas Saint-Laurent est là pour toi!

Planifie ton covoiturage
embarquebsl.ca

AIDE MÉMOIRE



DATE DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

1^{er} paiement : 16 mars 2026

FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI

Veuillez prendre note, qu'il y aura une messe Dimanche le 15 mars 2026 à la salle Adé-lard-Godbout à 10H00.



RÉSIDENCE MON CHEZ NOUS

Nous sommes « encore » à la recherche d'un cuisinier ou d'une cuisinière pour les dîners.

La perle rare appréciera de travailler dans une bonne ambiance de 7 :00 à 13 :00, elle aimera cuisiner pour 14 résidents jeunes de cœur, une cuisine plutôt traditionnelle. Elle saura collaborer avec d'autres cuisinières, même si elles ne travaillent pas en même temps. Elle saura relever le défi d'offrir des mets variés, de qualité, sans gaspillage, et sera ouverte aux suggestions.

Êtes-vous prêt ou prête à relever ce défi? Nous sommes prêts à vous épauler dans vos apprentissages. Vous pouvez aussi venir passer un avant-midi afin de voir si ça peut vous plaire.

Pour tout renseignement : appelez Chantal au 418-898-3214

COMMUNIQUÉ / BUREAU MUNICIPAL

Prendre note que le bureau municipal sera fermé

Lundi le 6 avril
pour le congé Pascal



Pensée : "Le printemps s'annonce toujours rempli de promesses... Sans jamais nous mentir, sans jamais défaillir." Michel Bouthot

VOS ACTIVITÉS

SAMEDI LE 21 MARS : PARTIE DE SUCRE

Partie de sucre avec la Sucrierie Delicérable de St-Hubert à compter de 15 heures. 6\$/adulte - 5\$/enfant 12 ans et moins.

Venez vous sucrer le bec, on vous attends au Centre Éloisir à compter de 13 heures, permis de bar pour l'occasion.

* Argent comptant



SAMEDI LE 28 MARS : TOURNOI DE YUM

Responsable et Inscriptions pour le tournoi auprès de Marco Malenfant 418-898-2016, Chloé Pettigrew 418-551-3562



SVP inscriptions avant le 25 mars 2026 - 10\$ par personne

Le **Comité des loisirs de Saint-Éloi** est heureux d'inviter tous les jeunes artistes à participer à son: **CONCOURS DE DESSIN DE PÂQUES!**

Un joli dessin à colorier vous attend à la **dernière page du journal municipal**.

Laisse aller ta créativité, ajoute tes plus belles couleurs et cours la chance de gagner un délicieux **chocolat de Pâques!** Le gagnant sera déterminé par **tirage au sort** parmi tous les dessins reçus. **Date limite pour participer : 1er avril**

Retournez votre dessin au 482, rue Principale Est (résidence Martine Desmeules) ou au bureau municipal dans la boîte dans l'entrée pour cette effet.

*** Le concours s'adresse aux enfants de Saint-Éloi seulement.**

Bonne chance à tous et joyeuses Pâques!



Serais-tu intéressé à participer à la cuisine collective?

C'est quoi la cuisine collective?

- Il s'agit d'un groupe de 5 à 7 personnes qui se regroupent pour cuisiner une fois par mois, le samedi en avant-midi ou après-midi, d'une durée de 3 heures.
- Les recettes sont choisies avec les personnes participants. Sur rotation, chaque personne est responsable de faire l'épicerie et de sélectionner les recettes tout en respectant les goûts de tous les membres.
- Elle permet de préparer des repas en commun tout en partageant le temps, l'argent et les compétences de tous.

La cuisine collective c'est l'occasion parfaite de se réunir, partager des recettes, apprendre de nouveaux trucs et repartir avec de bons plats, le tout dans un ambiance conviviale!

Que tu sois débutant, ou expert en cuisine, tout le monde est le bienvenu.

- On cuisine en groupe pour réduire les coûts
- On crée des liens
- On découvre de nouvelles recettes
- Et on sauve du temps!



Envie de cuisiner, d'échanger et d'économiser?

Si oui, tu peux communiquer via Messenger avec Véronique Garceau ou Martine Desmeules. Elles verront par la suite si l'intérêt y est pour ce projet des informations suivront. Au plaisir de peut-être échanger, cuisiner et rencontrer de nouvelles personnes

INFORMATIONS

La CHRONIQUE FORESTIÈRE

de l'Association forestière bas-laurentienne

10, 7^e Avenue, St-Fabien - (418) 896-1213- www.afbl.info

Les arbres au printemps



Saviez-vous que, contrairement à la croyance populaire, les bourgeons ne se forment pas au printemps, mais bien à la fin de l'été?

Avant même l'arrivée de l'hiver, de petits bourgeons sont déjà installés sur les rameaux. Ils resteront là tout l'hiver, protégés par des écailles rigides qui les isolent du froid et des intempéries.

Pour survivre à la saison froide, les arbres entrent en dormance. Chez les feuillus, cela s'accompagne notamment de la chute des feuilles, ce qui permet de limiter les pertes d'eau. Pendant ce temps, l'arbre conserve son énergie et ses réserves, notamment sous forme de sucres stockés dans les racines.

Lorsque le printemps arrive, l'augmentation des températures et le dégel du sol permettent à l'eau d'être de nouveau absorbée par les racines. Cette eau remonte alors dans le tronc en entraînant avec elle les sucres accumulés durant l'hiver. Ce mouvement vers la cime alimente les bourgeons, qui s'ouvrent et donnent naissance aux feuilles ou aux fleurs. Ce moment s'appelle le *débourrement*.

C'est précisément parce que l'eau et les sucres remontent vers les bourgeons au printemps que l'on peut récolter l'eau d'érable à cette période de l'année. L'arbre met en circulation ce précieux liquide qui servira à nourrir ses nouvelles pousses, et qui fera aussi le bonheur des producteurs et des amateurs de sirop d'érable!



L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non-lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service d'**animation d'ateliers sur la forêt** dans les **écoles**, les **camps de jour**, lors d'**activités grand-public** et pour divers **événements**. Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : www.afbl.info

Propriétaire d'oiseaux?

Saviez-vous qu'il est interdit de laisser ses oiseaux se promener dans un espace non clôturé?

Le Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation encadre la garde des oiseaux domestiques. Il a pour objectif de protéger la santé des oiseaux domestiques tels que les poules contre des maladies pouvant être transmises par les oiseaux sauvages ou entre les oiseaux domestiques. Entre autres, ils doivent être gardés dans un bâtiment ou dans un enclos afin qu'ils ne puissent pas sortir de votre propriété. Ils ne doivent pas être abreuvés avec de l'eau de pluie, de ruisseau ou toute autre eau de surface. Leur eau et leurs aliments doivent être protégés afin que les palmipèdes migrateurs ne puissent pas les contaminer.

Pour en apprendre plus sur les mesures exigées, veuillez consulter la page [Confinement des oiseaux captifs](#).

INFORMATIONS

-----IMPORTANT-----IMPORTANT-----IMPORTANT-----

Veuillez prendre note qu'il est **strictement interdit de déposer de la cendre dans le bac de récupération.**

Consigne : Les cendres peuvent être jeté dans le bac noir de vidange, toutefois il est essentiel de les laisser refroidir sur une période de deux semaines à l'extérieur dans un contenant métallique (chaudière).

Merci de votre compréhension. La MRC des Basques



SERVICE D'AIDE À L'IMPÔT

Le Centre d'action bénévole des Basques offre un service permettant aux personnes à faible revenu dont la situation fiscale est simple, de faire compléter leurs déclarations de revenu provinciale et fédérale.

Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez répondre aux critères suivants :

Le revenu maximal est de : 35 000\$ pour une personne seule, 45 000\$ pour un couple, 40 000\$ pour une personne seule avec un enfant ajouter 5 000\$ pour chaque personne à charge supplémentaire.

Vous pouvez nous contacter à partir du 26 février jusqu'au 24 avril 2026 au 418 851-4068.



Le **Centre d'action bénévole des Basques** est actuellement à la **recherche de bénévoles** pour combler les besoins suivants :

Accompagnement-transport : les personnes intéressées doivent aimer se promener, avoir un permis de conduire valide et avoir accès à une voiture et disposer de temps libre.

- **Visite amicale** : il faut aimer socialiser et créer des liens. Les besoins sont plus importants à Saint-Jean-de-Dieu et à Saint-Clément, mais des bénévoles sont recherchés dans l'ensemble de la MRC des Basques.

- **Menus travaux** : ce service s'adresse aux personnes manuelles qui aiment effectuer de petites réparations. Un permis de conduire valide ainsi qu'une voiture sont également requis.

Une vérification des antécédents judiciaires est exigée pour l'ensemble des services.

Date de tombée : **le 1er lundi de chaque mois**, sauf avis contraire.

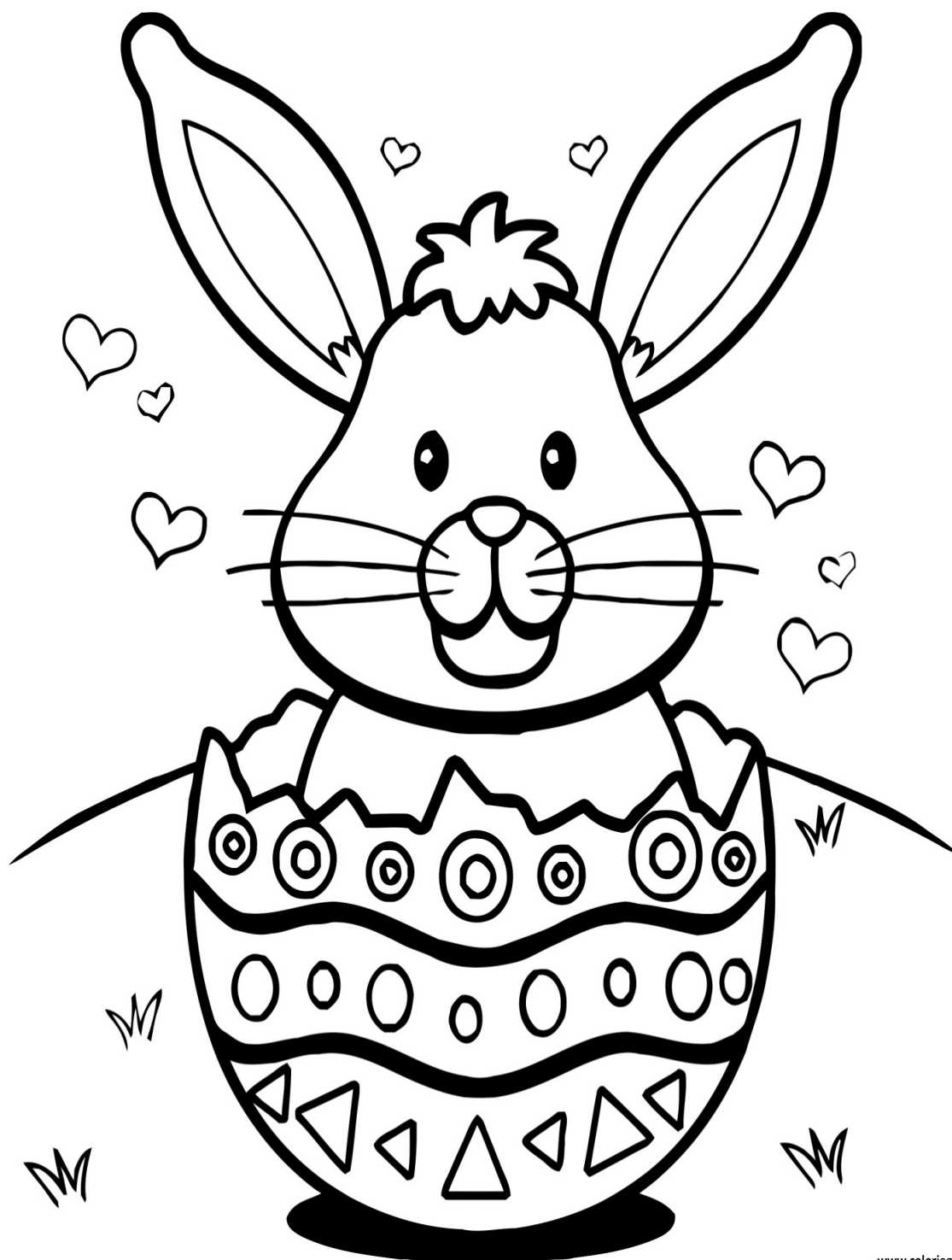
Pour l'envoi de vos articles et commentaires :

st-eloi@st-eloi.qc.ca

Avis : Pour faciliter et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d'apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous seront remis. Nous ne publions que des articles d'intérêt citoyen.



CONCOURS! (commandité par les loisirs de Saint-Éloi)



www.coloriage.info

NOM:

ÂGE:

TÉLÉPHONE:

ADRESSE: